

**MAIRIE DE CENTURI**20238 CENTURI

Nombre de conseillers : 11  
- en exercice : 07  
- présents : 02  
- votants : 09  
- Pour : 09  
- Abstention : 00  
- Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :

02/11/2022

DATE D'AFFICHAGE :

10/11/2022

**N°64/2022****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, à dix huit heures trente, **le Conseil Municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Pierre RIMATTEI, Stéphane LIPPI, Cléopâtre GANTEAUME, Emile CARRARA, Jean-Antoine RINGIONI, Cosmas MAILLIS.

**Absents** : Pierre DELLAPINA, Roch-Pierre SKER

**Représentés** : Laurence NAPOLI MELIO, Corinne WENDLING

Madame **MELIO Antonia** a été élue secrétaire

Le conseil municipal dûment réuni, son président lui expose que la Collectivité de Corse, en tant qu'autorité concédante, a diffusé un avis le 13 octobre 2022, relatif à la concession de délégation de service public pour l'exploitation de 8 ports de pêche / plaisance CISMONTE, dont celui de CENTURI.

Le président propose de présenter la candidature de la commune pour continuer d'assumer la gestion de ce port, responsabilité qu'elle a assumée depuis 2015.

Dans l'hypothèse où l'offre de la commune serait retenue à l'issue de la consultation, il est prévu que le contrat prenne effet au plus tard le 1er juillet 2023, et qu'il se termine le 29 juin 2028.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- de présenter la candidature de la commune de CENTURI à la consultation précitée,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents devant être présentés dans cadre de la consultation et à les transmettre à l'autorité concédante,
- d'autoriser le maire à participer à toute négociation et toute mise au point du contrat, qui serait organisée par la Collectivité de Corse, dans le cadre de cette consultation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

Le Maire,  
Pierre RIMATTEI

  


**MAIRIE DE CENTURI**20238 CENTURI

Nombre de conseillers :  
 - en exercice : 11  
 - présents : 07  
 - représentés : 02  
 - votants : 09  
 - Pour : 09  
 - Abstention : 00  
 - Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :

02/11/2022

DATE D'AFFICHAGE :

10/11/2022

**N°65/2022****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, à dix huit heures trente, **le Conseil Municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Pierre RIMATTEI, Stéphane LIPPI, Cléopâtre GANTEAUME, Emile CARRARA, Jean-Antoine RINGIONI, Cosmas MAILLIS.

**Absents** : Pierre DELLAPINA, Roch-Pierre SKER

**Représentés** : Laurence NAPOLI MELIO, Corinne WENDLING

Madame **MELIO Antonia** a été élue secrétaire

Suite à une erreur commise en 2021 par la Trésorerie de la commune qui a imputé au budget M14 une subvention qui devait être imputée au budget M4, il convient de rectifier cette situation avant la fin de l'exercice 2022.

Le Budget Primitif 2022 a été voté par chapitres, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement.

Pour une bonne affectation budgétaire, il est donc nécessaire d'apporter certaines modifications à certains chapitres du budget M14.

Les modifications sont les suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

**Chapitre 13** : Subventions d'investissement + **64 960,80 €**

**Opération 202105** : - **64 960,80 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré :

**VOTE** L'ensemble des modifications budgétaires à apporter au BP M14 2022 exposées par son président et détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

Le Maire,  
 Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE CENTURI**20238 CENTURI

Nombre de conseillers :  
 - en exercice : 11  
 - présents : 07  
 - représentés : 02  
 - votants : 09  
 - Pour : 09  
 - Abstention : 00  
 - Contre : 00

DATE DE  
CONVOCATION :

02/11/2022

DATE D'AFFICHAGE :

10/11/2022

**N°65/2022****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, à dix huit heures trente, **le Conseil Municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

**Présents** : Pierre RIMATTEI, Stéphane LIPPI, Cléopâtre GANTEAUME, Emile CARRARA, Jean-Antoine RINGIONI, Cosmas MAILLIS.

**Absents** : Pierre DELLAPINA, Roch-Pierre SKER

**Représentés** : Laurence NAPOLI MELIO, Corinne WENDLING

Madame **MELIO Antonia** a été élue secrétaire

Suite à une erreur commise en 2021 par la Trésorerie de la commune qui a imputé au budget M14 une subvention qui devait être imputée au budget M4, il convient de rectifier cette situation avant la fin de l'exercice 2022.

Le Budget Primitif 2022 a été voté par chapitres, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement.

Pour une bonne affectation budgétaire, il est donc nécessaire d'apporter certaines modifications à certains chapitres du budget M14.

Les modifications sont les suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

**Chapitre 13** : Subventions d'investissement + **64 960,80 €**

**Opération 202105** : - **64 960,80 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré :

**VOTE** L'ensemble des modifications budgétaires à apporter au BP M14 2022 exposées par son président et détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

Le Maire,  
 Pierre RIMATTEI

